

Le comité école et société FNEEQ

À propos des droits de scolarité

Le débat sur le dégel des droits de scolarité a marqué le début de la campagne électorale et continuera vraisemblablement à faire couler beaucoup d'encre au cours des prochaines semaines. Pour la FNEEQ, pas d'ambiguïté : l'éducation doit être considérée comme un droit et cela inclut l'enseignement supérieur. Dès lors, c'est un bien public, qui doit être financé collectivement.

À une certaine époque, l'enseignement secondaire était un privilège – qu'il fallait d'ailleurs souvent payer – réservé à une minorité capable de produire la petite élite dont pouvait avoir besoin la société. Les temps ont changé, l'éducation secondaire est devenue une nécessité, puis un droit. La mouvance sociale nous amène dans cette direction pour la formation supérieure qui, de la même manière, doit être en passe de devenir un droit. C'est un changement profond de paradigme, auquel participe activement le gel des droits de scolarité. Ce gel, dès lors, est un geste social proactif et un vecteur de changement, contrairement à l'image d'immobilisme que tentent d'en donner ses adversaires.

Le comité école et société encourage tous les syndicats de la FNEEQ à intervenir dans les débats sur cette question et propose ici un court argumentaire pour ce faire.

CONGÉ AVEC TRAITEMENT EN VUE DE L'OBTENTION D'UN DIPLOME DE MÂTRISE

Nous venons de recevoir les documents relatifs aux demandes de congé pour 2007-2008 en vue de l'obtention d'un diplôme de maîtrise.

Les personnes intéressées peuvent venir au local du SPECA pour en prendre copie ou envoyer une note à l'adresse courriel du SPECA (speca@collegeahuntsic.qc.ca) et nous vous les communiquerons en format électronique.

Le 15 mai est la date limite pour que le Collège fasse parvenir l'ensemble des demandes au Comité paritaire de placement.

1. Une question de principe : l'accessibilité au savoir et à la formation

Une éducation supérieure de qualité et accessible à tous, peu importe la provenance socio-économique des individus, c'est une responsabilité collective qu'a choisi d'assumer la population québécoise en 1968, choix qu'elle a réitéré en 1994. L'éducation, prise dans son sens large et dans ce qu'elle a de plus essentiel, vise à assurer le plein développement de l'être humain. Dans une société du savoir, il serait ironique qu'on songe à revenir en arrière!

L'allongement des études « normales » conduit nécessairement à réviser nos pratiques sociales à l'égard des étudiantes et des étudiants et on est forcé de constater que les études supérieures, malgré le gel des droits, sont encore inaccessibles aux jeunes des classes défavorisées.

Par ailleurs, l'abandon des études est souvent le lot d'étudiants de la classe moyenne, exclus du système d'Aide Financière aux Études parce qu'ils ne sont pas assez « pauvres », mais qui en même temps ne sont pas assez « riches » pour assumer entièrement le coût de leurs études. Actuellement, l'accès à l'université n'est pas seulement limité par les aptitudes réelles des étudiants, mais aussi par leur capacité de payer la facture. Accepter de dégeler amplifierait ces problèmes et serait



... SOMMAIRE ...

- Alourdissement de la tâche enseignante 5
- Lettre ouverte du Département de français sur la tâche 5
- Michel Chartrand vous remercie! 7
- Prédications des profs de science politique sur les élections du 26 mars . . . 7

→ → Suite de la page 1

faire preuve, collectivement, d'un irrespect le plus complet envers une génération qui a besoin d'être soutenue et encouragée.

Certaines études, telle Franke-Ruta (2003) et celles de plusieurs associations professionnelles canadiennes, montrent que la perspective d'un endettement élevé conduit de nombreux étudiants à privilégier des champs disciplinaires spécialisés ou de types pratiques. La peur de l'endettement limite ainsi la liberté de choix des individus et par conséquent l'offre de service futur à la population.

2. L'éducation est un droit, non un produit qu'on achète

L'éducation doit être vue comme un droit fondamental pour tous les individus. Dès qu'on la conçoit autrement, on accepte le principe mercantile de l'utilisateur-payeur. Ce modèle a comme conséquence inévitable de créer un système à deux vitesses, qui pourra se reproduire dans d'autres secteurs, comme celui de la santé et ainsi, accentuer les inégalités.

Voilà toute l'importance d'une éducation accessible à tous et ce, à tous les niveaux scolaires, y compris l'éducation supérieure. Une personne instruite fait profiter de son savoir à l'ensemble de la société; avec davantage de gens instruits, les expertises se multiplient et permettent de répondre plus efficacement aux défis qui nous attendent. L'imposition de droits de scolarité élevés transforme l'éducation en produit, ce qui vient entre autres choses pervertir la notion d'une éducation de qualité, puisque, implicitement, on la soumet ainsi, elle aussi, au principe de la concurrence, de la valeur ajoutée et d'une qualité variable qu'on peut ou non se payer. Ultiment, seuls les individus fortunés peuvent profiter d'une éducation « haut de gamme » forcément plus chère.

Selon cette logique, l'éducation n'est plus un droit, mais un privilège. Dans un monde où l'éducation supérieure est de plus en plus nécessaire et ce, pour la survie même d'une économie fondée sur le savoir, il importe de ne pas exclure une partie de la population à cause de coûts trop élevés. Pour démocratiser l'éducation et répondre au défi de la rendre accessible au plus grand nombre, il faut réduire au maximum les droits de scolarité plutôt que de les augmenter.

3. L'équité passe par la fiscalité

Puisque l'éducation est un droit fondamental et un bien public, il faut prévoir, pour la financer, des moyens qui impliquent toutes les composantes de la société capables de payer. L'impôt progressif sur le revenu reste le meilleur moyen d'y arriver, puisque chacun contribue selon ses revenus. Signalons au passage que le pacte fiscal avec les entreprises pourrait être revu,

au regard du profit qu'elles tirent d'une formation initiale qui s'allonge.

Les droits de scolarité sont une mesure régressive : plus l'étudiant est démuné, plus il devient difficile pour lui de payer ce qu'on lui demande. L'étudiant en provenance d'un milieu aisé par contre peut absorber sans difficulté les augmentations qu'on lui impose.

Plutôt que de chercher à imposer les droits de scolarité plus élevés, il faudrait voir à augmenter la progressivité des impôts. De 1988 à 1998, au Québec, le nombre de paliers d'imposition est passé de seize à trois, ce qui a eu comme effet de soulager les couches les plus aisées de la population. Un impôt davantage progressif permettrait un financement plus équitable de notre secteur de l'éducation. Finalement, il importe de signaler que celles et ceux qui bénéficient d'une formation universitaire vont largement rembourser, par une contribution plus importante à l'impôt, ce qu'aura coûté leur formation.

4. La solidarité intergénérationnelle oblige au maintien du gel des frais

Les bas niveaux des frais de scolarité ont profité à quelques générations de citoyennes et citoyens depuis les années 1970, autant pour les jeunes que pour les adultes. Il s'agissait d'une philosophie sociale de promotion collective fondée sur le principe de la justice distributive. C'est la raison qui a justifié le choix de geler les coûts de formation.

La démographie québécoise est déclinante et notre nation est celle qui inscrit le moins de ses jeunes aux études supérieures au Canada. Si on dégèle les frais de scolarité et qu'on n'abaisse pas les autres frais afférents, la situation d'iniquité s'aggravera, ce qui correspond à une perte de solidarité entre les générations plus vieilles qui auront profité d'un système peu coûteux et les nouvelles générations qui devront s'endetter personnellement. C'est ainsi une partie de notre patrimoine collectif qui dépérira, tout en lançant le signe d'une régression quant à la conception du rôle de l'éducation dans notre société.

5. L'endettement étudiant est un fardeau pour le développement collectif

L'endettement est la principale cause d'abandon aux études supérieures et constitue une entrave à les entreprendre. Le régime des prêts et bourse n'est plus indexé au coût de la vie, et s'il distribue beaucoup de prêts, il accorde bien peu de bourses. Les étudiantes et les étudiants doivent s'adonner au travail rémunéré pour subvenir à leurs besoins primaires, ce qui occasionne l'allongement des études avant d'obtenir leur diplôme.

→ → Suite de la page 2

Un jeune couple vivant conjugalement additionne le poids négatif d'une dette qui peut atteindre les 75 000 \$ et même davantage. Pendant leur scolarité, la plupart de ces jeunes n'auront accès qu'à des emplois précaires et mal rémunérés. En début de carrière, au bas de l'échelle salariale, les remboursements seront pénibles. Dans ce contexte, inutile de souligner que les perspectives d'avenir pour fonder une famille sont peu attirantes. Dans la situation actuelle, l'État doit payer les retards de remboursement aux banques et racheter les mauvaises créances, pour un montant annuel qui dépasse les 35 M\$ depuis dix ans. Les dettes personnelles deviennent ainsi un fardeau collectif grandissant. Le financement adéquat de l'éducation est un investissement social qui ne peut s'accompagner d'un endettement insupportable pour les personnes. Le maintien du gel des frais s'impose, avec une révision majeure du régime des prêts et bourses.

6. L'augmentation des droits de scolarité n'est pas la solution au sous-financement

Le sous-financement chronique des universités et des cégeps est souvent invoqué par les tenants d'un dégel des droits de scolarité. Nous avons besoin de mieux financer l'éducation supérieure, disent-ils, faisons payer celles et ceux qui en profitent!

Si pressés de faire des comparaisons avec les universités canadiennes pour mettre en lien droits de scolarité et fréquentation, ces ténors du dégel oublient de mentionner que la situation financière des universités n'est guère plus brillante dans les autres provinces et ce, malgré des droits de scolarité plus élevés.

La raison en est simple. Les droits de scolarité ne comptent que pour une petite partie de leur budget global (entre 10 et 15 %) alors que la massification de l'enseignement supérieur ainsi que les développements technologiques, ont généré peu à peu des besoins de financement d'une tout autre ampleur.

La situation est simple : nous entrons dans une ère où les besoins de formation seront dramatiquement plus élevés qu'avant. La réponse à ces besoins ne peut se résumer à des aménagements plus ou moins marginaux et à ce titre, le dégel des droits de scolarité ne réglerait pas le problème. Un vigoureux changement de cap est nécessaire et le vrai leadership politique, pour nos gouvernements, consisterait à envisager des solutions sociales, plutôt que de faire semblant d'avoir du courage politique sur le dos des étudiantes et des étudiants.

7. Il est normal de payer ses études universitaires, parce qu'on en tire un bénéfice personnel

C'est ici toute la logique de l'utilisateur-payeur qui se déploie... et qu'invoquent si souvent les pourfendeurs des services publics.

On ne peut nier le fait que la poursuite d'études universitaires procure des avantages personnels futurs. Mais c'est surtout collectivement que nous en tirons des bénéfices. Des citoyennes et des citoyens plus scolarisés, en mesure d'assumer des emplois de meilleure qualité et pouvant contribuer financièrement et socialement au mieux-être collectif, cela profite à tous quelle que soit notre situation et ce, particulièrement dans un contexte de baisse démographique. La durée « normale » des études s'allonge, et il s'agit là d'une exigence sociale et non pas individuelle. Tout comme une société ne saurait se priver d'universités capables de soutenir le rythme et les exigences du développement des savoirs, elle ne peut par conséquent se permettre de ne pas y donner plein accès à celles et ceux que le parcours intéresse. Et nous gagnons à ce que ces jeunes et moins jeunes soient de plus en plus nombreux.

Il y a aussi une limite à voir l'éducation supérieure comme un investissement personnel. Cette perspective commanderait que chacun mette son argent et son temps dans ce qui est le plus rentable pour lui-même en termes de revenus futurs. Est-ce profitable socialement? Plus le coût de l'accès à des études sera grand, plus il sera difficile de maintenir un équilibre entre différents champs disciplinaires, dont certains offrent un intérêt moins économique que social et culturel, contribuant ainsi à une meilleure connaissance de l'humanité. Nous devons donc nous assurer collectivement que les choix de chacun dépendent le moins possible de leur capacité de payer et le plus possible de leur contribution présente et future à une société plus juste et plus équitable. Pour préserver les lieux de haut savoir que sont les universités, leur indépendance, leur autonomie et la diversité des champs de recherche et de formation, il nous appartient d'y investir collectivement, indépendamment que nous les fréquentions ou non.

8. Le gel des frais de scolarité avantage d'abord les riches : faux!

Si l'on veut dire par là que le coût ne constitue pas une barrière aux études supérieures pour les mieux nantis, cela est probablement vrai. Mais c'est mal poser la question. Certains croient que c'est une question de justice sociale de faire payer plus cher aux riches les services qu'ils reçoivent. Mais les riches qui n'ont pas de jeunes à l'université ne profitent-ils pas du fait

→

→ → Suite de la page 3

que les enfants des autres la fréquentent? En fait, le gel doit avantager tout le monde et c'est en amont qu'on doit penser en termes de justice et de redistribution sociale, c'est-à-dire à la source par l'équité fiscale. Disons aussi, que les jeunes dont les parents sont fortunés, ne le sont pas eux-mêmes par simple association. Les parents n'assument pas nécessairement les frais de scolarité et de subsistance. Nous parlons ici de jeunes adultes. La meilleure façon de s'assurer qu'ils contribueront est de prélever sur les revenus là où il y en a. D'ailleurs, la frontière entre nantis, moins nantis et mal nantis, du point de vue de jeunes qui devraient assumer une augmentation de leurs frais d'études, est difficile à établir.

Indépendamment du gel ou non des frais de scolarité, on peut considérer que les études coûtent déjà plus cher aux moins fortunés : ils sont plus susceptibles de devoir s'endetter, ils doivent vivre dans des conditions souvent plus difficiles, ils sont parfois tenus d'allonger la durée de leurs études parce qu'ils doivent occuper un emploi le plus souvent précaire et mal payé. Il y a là un coût de renonciation qui peut en faire hésiter plus d'un. Une hausse de quelques dollars est plus difficile à assumer dans ce cas. L'accès aux études supérieures est un facteur de mobilité intergénérationnelle. Toute hausse des frais de scolarité ne peut que freiner cette mobilité ascendante que nous avons défendue au Québec depuis les années 1960, et dont nous sommes malgré tout encore loin.

9. L'augmentation des droits de scolarité ne nuit pas à l'accessibilité, puisque la fréquentation des universités où les droits sont plus élevés est comparable, voire meilleure qu'au Québec

Voilà un argument fallacieux, qui confond taux de fréquentation, accessibilité et profil des effectifs étudiants.

Nous vivons dans une société du savoir : 70% des emplois créés en 2004 au Canada exigeaient des études post secondaires. Dans une telle société, les études supérieures apparaissent de plus en plus comme une nécessité, et non comme un luxe réservé à une petite élite. Dès lors, la demande pour des études universitaires est forte, particulièrement dans les facultés menant à des carrières prestigieuses et bien rémunérées. Cette demande est régulée, dans un système où les droits de scolarités sont bas ou nuls, par la valeur académique des étudiantes et étudiants qui souhaitent accéder à ces programmes. Dans ce contexte, augmenter les droits de scolarité ne conduit pas nécessairement à diminuer la fréquentation globale : la barrière financière ne jouant pas de la même manière pour tous, on peut assister surtout à un déplacement du profil des effectifs

vers les mieux nantis, et non à une baisse nette de la fréquentation.

Ainsi, en Ontario, depuis la déréglementation des droits de scolarité en médecine, les effectifs admis sont restés les mêmes, mais l'inégalité par rapport au taux d'accès selon le revenu familial s'est creusée très largement. Les tenants du dégel disent que l'argent n'est pas la barrière principale à la fréquentation universitaire... drôle de raisonnement. Le fait qu'un obstacle ne soit pas seul justifie-t-il qu'on le rende plus important?

10. La gratuité des études mène à la médiocrité des établissements

Les critiques du gel évoquent parfois la prétendue piètre qualité des universités « gratuites ». Cet argument est pernicieux, parce qu'il associe un problème réel (le sous-financement) à une fausse cause. Choisir de faire de l'éducation supérieure un patrimoine social, cela devrait signifier un financement approprié. Si ce dernier n'est pas au rendez-vous, on n'est pas justifié pour autant de se tourner vers une solution basée sur la logique marchande!

On choisit d'ailleurs avec soin les exemples : on signale le cas de la France, sans faire de distinctions ni de nuances, mais on ne parle pas des universités suédoises ou danoises, qui ont inscrit la gratuité scolaire dans un projet social qui fonctionne. En Finlande, tous les étudiants reçoivent 260 Euros par mois, indépendamment du revenu de leurs parents et tout comme en Suède et en Norvège, bénéficient de subventions au logement et d'allocations garanties. Les établissements d'enseignement supérieur sont financés en grande partie au niveau national.

Quand l'Institut économique de Montréal, réseau idéologique de droite, signale que le niveau actuel de financement hypothèque la qualité des services d'enseignement et de recherche des universités, il a raison. Mais ce constat ne justifie en rien le choix d'un correctif particulier, quand on devrait en examiner d'autres.

Par ailleurs, dans ce domaine, les travers de « l'excellence » méritent aussi d'être mentionnés. Si les universités britanniques se classent parmi les plus prestigieuses d'Europe, leurs diplômés figurent, eux, au palmarès des étudiants les plus endettés! En conséquence nombreuses sont les facultés anglo-saxonnes qui peinent à élargir leur recrutement, alors que les interruptions d'études en cours de cursus se multiplient

Alourdissement de la tâche enseignante

Nous entamons avec le texte soumis par le département de français une série d'articles illustrant l'alourdissement croissant de la tâche enseignante. Cet alourdissement prend diverses formes selon les disciplines. La description que nous communiquons ici le département de français vient confirmer une fois de plus la justesse de nos demandes lors de la dernière ronde de négociation qui s'est soldée, comme nous le savons tous, par l'unique loi matraque 142 qui nous prive de ressources qui nous font de plus en plus défaut.

Nous invitons donc tous les départements qui sont en mesure de le faire, de nous communiquer des textes illustrant la forme particulière qu'a pris cet alourdissement dans votre discipline.

L'exécutif du SPECA

Lettre ouverte du Département de français sur la tâche

Préambule

L'automne dernier, à la suite de la distribution de l'allocation aux départements pour l'hiver 2007, les professeurs de français ont fortement réagi en constatant l'ampleur du désastre. Ils ont notamment écrit une lettre destinée au SPECA et au CRT, lors de l'assemblée départementale du 2 novembre 2006, dans laquelle ils dénonçaient leurs conditions de travail extrêmement difficiles qui se détériorent d'année en année. Ils sont bien conscients que tous les professeurs du Collège, toutes disciplines confondues, sont grandement affectés par l'alourdissement de la tâche. Ils souhaitent néanmoins exposer leur situation intolérable à leurs collègues. Ils veulent faire savoir qu'ils sont incapables d'encadrer 160 élèves (4 groupes) pendant deux sessions consécutives à cause de l'extrême lourdeur de leur tâche de correction (que la CI ne reflète pas). Ils veulent aussi s'indigner de l'aggravation de leur situation malgré la lettre d'entente du 16 mars 2006 et s'interrogent sur le fait qu'ils doivent négocier avec leurs représentants syndicaux comme s'ils étaient des patrons.

Pendant la réunion départementale du 2 novembre 2006, les professeurs de français ont résolu unanimement d'envoyer ladite lettre à l'exécutif du SPECA et au CRT (avec copie conforme à la direction) (en page 6), de la publier dans le SPECA-HEBDO, de la lire le jour même à l'assemblée syndicale (ce qui a été refusé par le président

puisque'il s'agissait d'une assemblée spéciale) et de demander à l'exécutif d'organiser un débat sur la tâche auquel seraient conviés tous les départements afin que tous puissent faire part de leurs difficultés et, le cas échéant, de leurs doléances.

Nous croyons qu'il importe de connaître et de reconnaître le travail des professeurs de chaque discipline. Nous pensons qu'il est nécessaire de parler de l'alourdissement de la tâche même si celui-ci nous accable. Nous sommes d'avis qu'un débat sur la tâche dans le collège nous rendra plus solidaires et ne nous divisera pas. Nous sommes persuadés qu'il faut déjà préparer, ensemble, nos revendications pour les prochaines négociations afin que le mouvement soit bien initié à la base.

Nous invitons donc chaleureusement tous les départements à faire état de leur tâche et de son alourdissement au fil des ans. Nous sommes très heureux que l'exécutif syndical ait décidé d'encourager les départements à livrer leur témoignage. Nous espérons que la publication de notre lettre de novembre 2006 dans le SPECA-HEBDO soit une première étape conduisant à un véritable débat.

Le Département de français

Le jeudi 2 novembre 2006

À : SPECA
CRT

Objet : réception de la tâche Hiver 2007 du Département de français

Mesdames, messieurs,

Pour une deuxième année de suite, le Département de français ne reçoit pas suffisamment d'allocation pour éviter à tous les professeurs deux surcharges consécutives (4 groupes / 16 heures à l'automne et à l'hiver), et ce, même après de pénibles négociations avec le Syndicat des professeurs du collège et avec le CRT. L'an passé, il manquait 1,38 ETC pour éviter les doubles surcharges et cette année, 2 ETC, malgré une hausse marquée du nombre d'élèves inscrits au collège. Dans les deux cas, une allocation supplémentaire a finalement été attribuée au département, mais elle demeure insuffisante pour enrayer toutes les surcharges consécutives¹.

La lettre d'entente acceptée par l'assemblée syndicale le 16 mars 2006 stipule : « (...) qu'aux fins d'éviter qu'un enseignant encadre 160 élèves à chacune des deux sessions d'une même année académique ou ait plus de 10 préparations durant une année académique et dans le but de limiter les mises en disponibilité et les charges à temps partiel, les Parties réservent 6,50 ETC à même l'ensemble des ressources enseignantes allouées au Collège Ahuntsic pour qu'ils soient distribués de façon ad hoc entre les disciplines, après entente avec le CRT, dans le but d'atteindre les objectifs précédemment décrits. » Force est de constater que cette clause n'est pas respectée par les Parties puisque selon l'esprit de la lettre, les « 160 élèves » correspondent à « 4 groupes »² pour la discipline français, ce qui a été confirmé à plusieurs reprises par les représentants syndicaux. Les professeurs de français ont d'ailleurs voté en faveur de cette lettre principalement pour cette raison, en ayant confiance en la bonne foi de leurs représentants syndicaux.

Par conséquent, les professeurs du Département de français demandent que la situation soit corrigée le plus tôt possible afin qu'ils obtiennent suffisamment d'allocation pour éviter les surcharges consécutives, et que la lettre d'entente soit respectée.

Ils souhaitent également rappeler qu'ils mènent depuis une dizaine d'années une lutte contre les surcharges (4 groupes / 16 heures), dont la fréquence ne cesse d'augmenter : une aux trois sessions, puis une aux deux sessions et maintenant, une à chaque session pour certains professeurs. La surcharge de travail d'un professeur de français titulaire de 4 groupes et le terme même désignant cette réalité (« surcharge ») semblent être totalement occultés.

La situation est intolérable.

¹ Depuis la rédaction de cette lettre, la situation a été corrigée pour l'hiver 2007 grâce à un réaménagement ponctuel de notre tâche.

² Même si le plafond de 40 élèves par groupe, dans certains cas, n'est pas atteint.

Les faits et calculs montrent que tous les professeurs du réseau collégial subissent, d'année en année, un alourdissement de tâche. Les conditions de travail « normales » d'un professeur de français, lui permettant d'encadrer adéquatement ses étudiants afin de respecter les normes ministérielles sans un épuisement professionnel, correspondent à une charge de 120 élèves / 3 groupes / 12 heures. Les professeurs de français tolèrent difficilement toute surcharge.

La répartition de l'allocation du Collège tient compte, entre autres, de la CI moyenne de chacun des départements. Pour les professeurs du Département de français, le calcul de la CI est inadéquat puisque la spécificité de leur tâche de correction n'est pas prise en compte. Dans la formule de la CI, il n'existe aucun paramètre particulier concernant la correction, alors la tâche de correction est considérée la même dans toutes les disciplines. Or, celle des professeurs de français est extrêmement lourde en raison des objectifs des cours (amener l'élève à écrire un texte structuré, cohérent et conforme aux règles du français écrit, texte portant sur une oeuvre littéraire), en raison de la préparation à l'examen national sanctionnant le DEC (Épreuve uniforme de français) et à cause de la faiblesse des élèves, particulièrement en ce qui concerne la maîtrise du français écrit (faiblesse accrue chez les élèves des 2^e et 3^e tours).

Il est certain que la CI ne reflète pas la charge réelle de travail des professeurs du réseau collégial puisqu'elle ne tient pas compte de tous les facteurs d'alourdissement de la tâche. Cependant, la formule de la CI tient compte de certaines spécificités comme le nombre de cours différents dispensés par un professeur (entraînant un grand nombre d'heures de préparation) et la supervision de stages, alors qu'elle ne tient pas compte de la lourdeur de la tâche de correction pour les cours de français.

La CI des professeurs du Département de français est donc loin de refléter leur tâche réelle et, selon nous, elle peut difficilement être considérée lors de la distribution de l'allocation à notre département.

Le Département de français a toujours été solidaire dans la lutte syndicale menée pour l'obtention pour tous de meilleures conditions de travail et il demande que sa charge réelle de travail soit reconnue par tous, maintenant et dans l'avenir. Le manque d'appui que le département ressent face à ses demandes aux niveaux local et national ébranle sa ferveur syndicale, sa confiance, sa motivation.

C'est donc avec amertume que le Département de français distribue la tâche Hiver 2007 dont l'allocation est insuffisante. Il ne faut pas considérer ce geste comme une acceptation de la situation ou comme un quelconque renoncement à ses revendications.

Les professeurs du Département de français

Aperçu de la tâche d'un enseignant de français

Plusieurs aspects de notre tâche sont semblables à ce que connaissent les enseignants d'autres disciplines : préparation de cours, prestation, encadrement des étudiants, réunions de département, élaboration/évaluation de programme, etc.

- Une **session «normale»** est constituée de 12h de cours par semaine, réparties en six blocs de deux heures; l'enseignant a alors trois groupes totalisant en moyenne 110 étudiants (maximum 120).
- Une **surcharge** est constituée de 16h de cours par semaine réparties en huit blocs de deux heures; l'enseignant a quatre groupes totalisant en moyenne 140 étudiants (maximum 160). Ces surcharges sont de plus en plus fréquentes (une aux deux sessions actuellement).
- En général, un enseignant de français peut avoir une seule préparation, sauf s'il donne un ou des cours du programme d'Arts et Lettres ou s'il est parmi les derniers précaires; la répétition du même cours quatre fois est cependant perçue comme fastidieuse et certains préfèrent avoir deux préparations.

Ce qui alourdit notre tâche, c'est la correction.

Dans les cours réguliers de français, les évaluations sont nombreuses et fréquentes : exercices ou ateliers, contrôles de lecture, examens récapitulatifs, analyses littéraires ou dissertations.

- Les analyses et dissertations sont particulièrement lourdes à corriger puisqu'elles exigent une triple correction : disciplinaire (notions littéraires, capacité d'analyse, etc.), méthodologique (structure et cohérence du texte) et linguistique.
- Si nous comptons 20 minutes par copie¹, ce qui est un minimum, la correction des analyses ou dissertations représente au moins **47 h pour 140 copies** (4 groupes) généralement **trois fois par session**.
- Ajoutons que plus les élèves sont faibles en français, plus le temps de correction s'allonge...

Les enseignants de français corrigent le jour, mais aussi le soir, les fins de semaine et les jours de «congé». La correction est vécue comme une série d'actions qui se répètent et se succèdent sans répit jusqu'à la remise des notes finales. Avec 140 élèves, cette tâche est intolérable.

¹ Le Ministère alloue 40 à 45 minutes par copie pour la correction de l'Épreuve uniforme de français;

Michel Chartrand vous remercie!

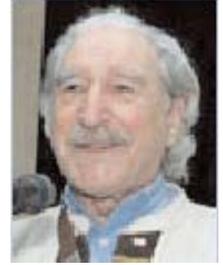
À l'occasion de son 90^e anniversaire de naissance le 20 décembre dernier, Michel Chartrand a reçu des centaines de témoignages d'affection et de reconnaissance pour le combat qu'il a mené toute sa vie pour défendre ceux et celles qui n'ont pas le droit de parole.

Le 16 janvier dernier, ses ami-es et complices de longue date ont tenu à lui rendre hommage en lui organisant une grande fête au Lion d'Or. Devant une salle pleine à craquer, Luc Picard et Geneviève Rioux, qui ont incarné les personnages de Michel Chartrand et de Simone Monet-Chartrand, ont donné le ton en animant la soirée. De nombreux écrivains, poètes, cinéastes, artistes et syndicalistes, dont Pierre Vadboncoeur, avec qui Michel Chartrand a partagé 50 années d'amitié, Richard Desjardins, Pierre Falardeau, Claude Gauthier, Jim Corcoran, Victor-Lévy Beaulieu, Richard et Marie-Claire Séguin, Sylvie Legault, Loco Locass et les Zapartistes, lui ont livré tour à tour des messages à la fois drôles et touchants. Plusieurs militantes et militants du conseil central étaient présents pour souligner sa contribution, de 1968 à 1978, à la présidence du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN), qui a fait de lui l'un des personnages les plus marquants du Québec.

Et comme Michel Chartrand a toujours eu la réplique facile, il a tôt fait de rédiger ce message de remerciements destiné aux militantes et militants de la CSN qui lui ont témoigné leur admiration pour sa quête d'une plus grande justice sociale. À notre tour de le remercier chaleureusement en publiant textuellement le message de solidarité qu'il a fait parvenir au Conseil central du Montréal métropolitain.

Camarades,

Vous avez été bienveillante et généreuse (le féminin l'emporte sur le masculin) de m'adresser des vœux de longévité à l'occasion de mes quatre-vingt-dix ans, soit au Salon du Livre de Montréal, soit sur le site Internet ou dans le journal Le Devoir du 18 novembre 2006.



Comme vous, j'ai toujours milité pour que la classe ouvrière soit respectée et qu'elle occupe la place prépondérante dans la société. Comme vous, je récuse le capitalisme qui domine et exploite la société sans vergogne; il est plus virulent que jamais contre le peuple.

Comme vous, je constate scandalisé : ce n'est pas l'État du Québec ni celui d'Ottawa qui pourvoit au bien commun dans notre régime capitaliste. Les détenteurs de capitaux dominent; le peuple subit leur incommensurable cupidité.

Comme vous, je veux un changement radical de la société. Remplacer le capitalisme par le socialisme, c'est une révolution; alors moi je suis révolutionnaire.

Fidèle à mon peuple, je continuerai d'appuyer tous les groupes contestataires, protestataires et révolutionnaires.

Vive le Québec libre et socialiste.

*Salutations fraternelles,
Michel Chartrand*

Prédictions des profs de science politique du Collège Ahuntsic, en date du 14 mars 2007 en vue des élections du 26 mars

Grâce à une de ses intuitions dont elle seule a le secret, Annette a eu cette semaine l'idée de demander aux professeurs de la discipline Science politique de se commettre, c'est-à-dire de se livrer à une prédiction de l'issue du scrutin du 26 mars. À l'unanimité, les cinq ont accepté l'invitation que leur faisait la présidente du SPECA. Voici ce qu'ils ont lu dans leur boule de cristal :

	Qui gagnera les élections le 26 mars?	Gouvernement majoritaire ou minoritaire?	Qui forme l'opposition officielle?
Prof A	Parti libéral du Québec	Majoritaire	Parti québécois
Prof B	Parti libéral du Québec	Minoritaire	Parti québécois
Prof C	Parti québécois	Minoritaire	Parti libéral du Québec
Prof D	Parti québécois	Minoritaire	Parti libéral du Québec
Prof E	Parti libéral du Québec	Majoritaire	Parti québécois